

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 mars 2007
tenue dans les locaux de la CIA, bd St-Georges 38.**

Excusé(e)s : Mmes Rose-Thérèse Engel, Béatrice Colonna Petrilli, MM. Pietro Pastanella et Gilbert Vouant.

Début de la séance : 18h05

14 personnes sont présentes à cette assemblée.

1. Adoption du PV de l'AG du 15 mars 2006 : ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport du président :

C'est avec un peu d'émotion que votre président a rédigé son rapport cette année, car le 17 octobre 2007, l'UFAC fêtera ses nonante ans d'existence ! Le comité entend bien célébrer dignement cet anniversaire, malgré le peu de moyen mis à sa disposition, en mettant sur pied quelques actions commémoratives. Toutes les idées que vous pourrez formuler à ce sujet seront les bienvenues.

1. Comité

Le comité de l'UFAC, composé de 8 membres lors de sa réélection a tenu 9 séances durant l'exercice 2006.

Notre comité a eu, une fois de plus, une charge assez lourde en 2006 en raison des différents projets de loi, touchant de près la fonction publique, élaborés par le parlement ou le Conseil d'Etat. Il s'est acquitté le mieux possible de ses diverses tâches avec un effectif réduit, toujours - bien involontairement - privé de représentation féminine ! Je remercie l'ensemble de l'équipe pour son engagement permanent et pour l'entente cordiale qui règne lors de nos séances.

Il me faut à nouveau rappeler que le Comité est ouvert à toutes et à tous les membres actives ou actifs désireux de s'informer ou de participer aux travaux des diverses commissions où l'UFAC est représenté.

2. Les membres

L'UFAC se compose actuellement de 166 membres. Durant l'exercice 2006, les mouvements suivants ont été enregistrés : nous avons été heureux d'accueillir cinq nouvelles admissions : nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue. Neuf personnes ont démissionnés.

Notre union a malheureusement été informée durant cette année de six décès. Le président prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de celles et de ceux qui ont donné de leur temps pour faire vivre l'association en respectant la minute de silence traditionnelle : ce sont Mmes Adèle Cyprienne Grivet, Hélène Méroz; MM. Robert Onesime Donzé, Joseph Marius Gummy, Jimmy Marcel Girardet et Michel Tinguely.

Deux personnes ont été radiées pour non-paiement des cotisations depuis trois ans.

3. Avenir de l'UFAC

Comme vous avez pu le constater, la réduction du nombre de membres au sein de l'Ufac n'est toujours pas jugulée. Pourtant depuis la mise en activité de notre site internet à l'adresse www.ufac-ge.ch, nous avons déjà pu enregistré trois adhésions en ligne, ce qui est réjouissant! Nous comptons également sur celui-ci pour mieux faire connaître notre association auprès des nouveaux engagés et notre objectif reste de repasser - dans l'autre sens - la barre des 200 membres, indispensable à notre survie.

Le Comité compte toujours sur le soutien des membres actifs actuels, présents ou non à cette assemblée, pour encourager de nouvelles adhésions. Dans le contexte actuel, la présence de notre association, fédérée au niveau romand, est plus que jamais indispensable.

4. Journal « La Fonction Publique »

Le vendredi 7 avril, une assemblée générale s'est tenue à Lausanne pour tirer le bilan de l'année écoulée et définir de nouveaux objectifs. Si le canton de Fribourg continue de soutenir énergiquement le journal « La Fonction publique » jugé indispensable, le canton du Valais a choisi d'adopter une position inverse en quittant l'association du journal. Cette situation a nécessité une réduction du tirage du journal de près de 3000 exemplaires et il a été nécessaire de présenter aux présidents lors de la séance du mois de juin des pistes d'économies afin de réduire les frais d'impression. Une solution – qui n'avait pas été évoquées auparavant - est apparue : une impression du journal par rotative avec un changement dans la qualité du papier a pu conduire à une économie annuelle de l'ordre de 50000 Frs. Seul inconvénient : un nombre de pages en multiples de 8 est imposé. Le prix, fort modique, de 15 francs pour 11 numéros, facturé aux associations reste inchangé.

Le journal « La fonction publique » n'est pas seulement un trait d'union et un pont entre les différents abonnés, c'est un média qui est lu avec attention par les principaux acteurs des pouvoirs exécutifs et législatifs cantonaux et constitue – notamment grâce aux enquêtes menées et aux tableaux comparatifs publiés – un outil précieux du travail militant pour faire passer des messages à nos gouvernants, ainsi qu'une aide utile à la décision.

C'est toujours l'équipe soudée formée de Daniel Balmer (le frère de Jean-François), Jean-Pierre Rouyet et John Vuillaume qui s'occupe de la rédaction et de la mise en page des différents numéros.

5. Union romande et tessinoise des sociétés de fonctionnaires cantonaux URT

La nouvelle coopération qui s'est instaurée entre l'URT et la ZV continue à bien fonctionner. Votre président a été invité à Saint-Gall par le comité de la ZV à l'assemblée des délégués de cette fédération le 11 mai 2006. Des contacts avec Urs Stauffer et Ruedi Brosi ont pu ainsi être assurés. La ZV, de son côté, a envoyé un représentant aux séances du comité tenues le 7 avril à Lausanne et le 23 juin à Yverdon, ainsi qu'au congrès où une convention de collaboration a pu être adoptée.

Notre canton a eu l'honneur d'assumer cette année, outre la présidence de l'Union, l'organisation du congrès annuel, ce qui a mobilisé une bonne partie de l'année les forces de notre comité.

Grâce aux talents d'organiseurs de Claude Parnigoni, Lucien Gioria, Pietro Pastanella et Charles Gay, cette manifestation, qui se déroule chaque année dans un canton différent, s'est

déroulée avec succès les 14 et 15 octobre à l'hôtel "Ramada-Encore" près du stade de la Praille à la satisfaction de l'ensemble des participants.

Le thème retenu cette année pour l'exposé-débat fut : « Les associations syndicales savent-elles communiquer ? Doivent-elles revoir leur stratégie de communication ? Comment intégrer le développement des nouveaux médias ? »

Nous avons pu faire appel à Marina Wutholen, journaliste sur « Léman bleu » et collaboratrice de Pascal Décaillet, comme modératrice.

Le débat a comporté trois intervenants qui disposaient d'une dizaine de minutes pour exposer leur point de vue sur le sujet retenu. Olivier Baud, président de la SPG, a présenté la campagne en faveur de la fonction publique financée par la FEG. Hervé Pichelin, président de la CGAS, a abordé le thème de la défense du militantisme face à la communication effectuée par des professionnels et Andrée Jelk-Peila, en tant que présidente du Cartel, a fait part de son expérience face aux exigences de la presse.

A l'issue du débat, le conseiller d'Etat David Hiler a représenté les autorités du canton organisateur et a offert un vin d'honneur aux participants en prononçant quelques mots de bienvenue.

Un banquet officiel a clôturé la journée, avec une animation musicale choisie par Pietro et orchestrée par l'agence « Aliteri Music », avec la participation remarquable de la soprano genevoise Alida Barbasini, connue pour la variété de son répertoire et ses interprétations raffinées.

Le lendemain, une excursion le long des berges du Rhône a été organisée par Claude avec un embarquement à bord de la « Perle du Rhône », une ballade de 25 minutes le long du Nant d'Avril suivie d'un apéritif offert par la commune de Satigny, accompagné d'un message du maire de Satigny, Daniel STETTLER. Un repas à l'auberge communale a clos la partie récréative du congrès.

L'association fribourgeoise, qui avait accepté de reprendre la présidence de l'URT à l'issue du congrès d'octobre, a envoyé le 1er décembre une lettre aux présidents des sections cantonales par laquelle elle démissionne de l'URT. Cette réaction a d'abord été comprise comme un acte résultant d'une surcharge de travail et d'un isolement de M. Jean-Daniel Savoy, au moment où Fribourg devrait assurer le rôle moteur de l'URT et l'organisation du congrès 2007. Cette prise de position a rajouté encore du flou dans la situation entre le journal et l'URT, suite au départ du canton du Valais de l'organe de presse.

Jean-Pierre Rouyet a organisé le 16 février une rencontre de la commission désignée à la dernière assemblée des présidents (de Marcellis, Rosset et Rouyet), afin de plancher sur une solution. Les points de base d'une association nouvelle formule, combinant les buts de la LFP et de l'URT, ont été mis sur papier sous la forme d'un projet encore incomplet de nouveaux statuts.

Jean-Pierre Rouyet s'est, en outre, proposé pour assurer la présidence ad intérim de l'URT en 2007 et l'association vaudoise est d'accord d'organiser le congrès URT 2007 plutôt qu'en 2008.

Ce congrès, organisé suivant une forme allégée, aurait lieu à Yverdon, le 6, le 13 ou le 27 octobre.

L'assemblée du comité URT, formé des différents présidents cantonaux, qui devait se tenir à Lausanne le 23 mars a été repoussée d'un mois et aura lieu probablement le 11 mai prochain.

6. Cartel Intersyndical

Des assemblées des délégués ont été tenues les 14 mars, 13 juin, 31 août et 12 septembre 2006.

- Statut de la fonction publique

On se souvient qu'un projet de loi, portant sur le démantèlement du statut de la fonction publique, avait été déposé par les députés radicaux, démocrates chrétiens et libéraux et soutenu par les députés de l'UDC. Celui-ci était d'une gravité sans précédent et ramenait le statut de la fonction publique au niveau du Code des obligations avec l'introduction d'un salaire au mérite.

Afin de combattre ce projet de loi indésirable, le Conseil d'Etat a déposé un contreprojet négocié avec les partenaires sociaux. Les modifications proposées par le gouvernement portent sur trois thèmes : les modalités de la résiliation des rapports de service; la délégation de compétences en matière de nominations et résiliations et la protection de la personnalité.

Le Conseil d'Etat est favorable à ce que les nouveaux employés de l'Etat soient engagés dans leur classe de fonction définitive. Il propose de raccourcir à deux ans la période probatoire qui forme le délai pour la nomination des fonctionnaires. Il est d'avis que, lorsque cela se justifie, un licenciement doit pouvoir intervenir sans que des règles rigides et contraires aux intérêts de l'Etat n'y fassent obstacle.

Il est soucieux de quitter le terrain des préjugés et de briser l'image erronée, mais malheureusement répandue, du fonctionnaire privilégié et surprotégé. Les modifications proposées s'appliquent uniquement aux cas d'insuffisances de prestations, d'inaptitude à remplir les exigences du poste ou de disparition durable d'un motif d'engagement. Lorsqu'une telle situation est identifiée et lorsque les efforts de formation, d'accompagnement ou de reclassement n'ont pas permis de la corriger, il peut être mis fin aux rapports de service sans actionner la longue procédure de l'enquête administrative qui peut conduire quelquefois à des cas de mobbing, dérapages préjudiciables aux différents intervenants.

Le projet de loi, à ce propos, contient également un article important relatif à la protection de la personnalité des membres du personnel, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel.

Le SSP et le SIT ont des positions divergentes à propos de ce contreprojet. Afin de se prononcer sur le lancement d'un éventuel référendum contre la LPAC, le SSP a organisé le 13 mars à l'UOG une assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé d'attendre le vote de la loi au Grand Conseil et ses éventuels amendements pour se prononcer.

- Etat des négociations avec la délégation du Conseil d'Etat

Les associations représentatives du personnel ont rencontré au cours de l'année 2006 à un rythme soutenu la délégation du Conseil d'Etat.

Un protocole d'accord a été signé le 13 septembre qui valide le principe du remplacement de la prime de fidélité par un 13e salaire versé dès l'engagement. Les modalités d'application et de transition vers le nouveau système seront négociées, étant entendu que le nouveau système devra être introduit au plus tard le 1er janvier 2008. Des contraintes précises devront être respectées, à commencer par le maintien d'un coût global identique s'agissant de la masse salariale et des salaires cumulés sur l'ensemble d'une carrière. Le traitement en fin de carrière devra être le même que dans le système actuel et la somme des cotisations aux caisses de pension devra être identique ou supérieure. Pour ce faire, un nouveau système de modulation des annuités est en passe d'être négocié.

Le Conseil d'Etat d'autre part, s'est engagé à remettre en oeuvre les évaluations collectives qui avaient été déclarées caduques en juillet 2005. Les documentalistes, bibliothécaires, les maîtresses spécialistes de l'enseignement primaire, les diététiciennes, les infirmières enseignantes, professions qui comportent toutes une forte proportion de personnel féminin, ont été donc réévaluées dès 2007.

- Comptes 2006 et budget 2007

Les comptes 2006, qui prévoyaient un déficit budgété à 292,3 millions, seront finalement dans le noir ! Le total des charges projetées pour fin 2006 se monte à 6,702 milliards de francs. L'écart remarquable par rapport aux montants qui figurent au budget s'explique avant tout – comme dans le reste de la Suisse – par une conjoncture exceptionnellement porteuse qui a induit des recettes fiscales largement supérieures aux estimations quant aux personnes morales. L'économie suisse tourne actuellement à plein régime avec un taux de croissance de plus de 3 % en termes réels. Cet effet conjoncturel s'exerce non seulement sur l'exercice 2006, mais également sur l'année 2005, qui fait apparaître dans les comptes 2006 un différentiel positif de quelque 200 millions de francs par rapport aux estimations initiales. Toujours du côté des recettes fiscales, l'exercice 2006 a été marqué par l'impact plus important qu'estimé des revenus liés aux activités du secteur immobilier.

Le projet de budget 2007 respecte les engagements pris en vue du redressement des finances publiques. L'évolution globale des charges est contenue au-dessous de 1%, tandis que les revenus progressent de 2,1%. L'objectif de retour à l'équilibre en 2009 est maintenu. Une reprise progressive des mécanismes salariaux a débuté dès 2007. Le Conseil d'Etat s'est engagé à verser une indexation partielle des salaires à hauteur de 0,4%. Un complément d'indexation sera versé ultérieurement en cas de diminution du déficit par rapport au budget. Pour permettre l'indexation, le versement de l'annuité 2007 a été décalé de six mois et aura lieu le 1er juillet. Enfin, la progression de la prime de fidélité a été gelée, mais celle-ci sera versée pour les personnes qui y ont droit pour la première fois en 2007.

Si l'exercice 2007 s'annonce lui aussi plutôt favorable au vu des derniers indicateurs conjoncturels, il n'en va pas de même pour l'année 2008 qui risque fort d'être marquée par la fin de la phase de croissance et sur laquelle pèseront lourdement les coûts induits par le nouveau système de péréquation financière intercantonale.

- Commission paritaire du statut « administration » B5.05:

Monsieur Patrick Flury, programmeur analyste et membre de notre comité, a remplacé M. Cailliez comme représentant de notre association au sein de la commission paritaire du statut B5.05. Les séances ont surtout porté sur la nouvelle grille des entretiens périodiques. M. Flury

pourra répondre tout à l'heure aux éventuelles questions à ce sujet ainsi qu'à celles concernant les commissions du personnel.

- Plans de mesures :

En date du 29 mars 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place, à l'Etat de Genève, d'un système coordonné de contrôle interne incluant: des directives communes à l'ensemble de l'administration ; une fonction de contrôle de gestion ; une fonction d'audit interne.

Dans le cadre du projet GE-Pilote, l'Etat de Genève a fixé comme objectif d'identifier les prestations qu'il fournit et d'en déterminer le coût. Son but est de parvenir à l'élaboration d'un budget par prestations pour l'exercice 2008. Pour obtenir les informations quant au coût des prestations, une comptabilité analytique sera mise en place.

Le Conseil d'Etat a présenté le 30 mars un premier plan de 73 mesures dans un premier catalogue. Il se compose de mesures d'économies, de mesures de rationalisation et de mesures d'efficience sans augmentation des impôts, ni diminution des prestations. Il traduit la volonté du Conseil d'Etat de retrouver un équilibre financier en 2009 au travers de changements dans l'organisation et dans la manière de travailler au sein de l'Etat et de son administration.

Un second plan de 49 mesures a été présenté le 14 septembre. Certaines de ces nouvelles mesures, comme le paiement de taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché ou la révision du système des indemnités et primes afin d'abolir les situations d'exception, ont déjà provoqué pas mal de remous parmi le personnel. Le Conseil d'Etat indique dans le budget 2007 que les économies nettement identifiées sur les charges s'élèvent pour l'instant à 69,5 millions de francs, à quoi s'ajoutent 9 millions de recettes supplémentaires. Il évalue à ce jour que le gain financier s'élèvera à 150 millions de francs pour l'ensemble du plan de mesures, contre 100 millions prévus initialement. La fin des analyses détaillées et leur validation par le Conseil d'Etat avaient été planifiées au 30 octobre 2006.

7. CIA

Pietro Pastanella, qui a pris sa retraite, a été remplacé au sein du comité de la CIA par M. Luc Choquet, représentant des travailleurs manuels à la commission de gestion. Le Comité cherche toujours à renforcer sa présence au sein de cette instance.

L'avenir des caisses de pensions est toujours hypothéqué par l'issue des travaux parlementaires qui se déroulent à Berne et qui menacent d'imposer aux caisses de retraites des services publics un retour à un taux de couverture de 100%.

Par ailleurs, la 14ème mesure du premier plan du Conseil d'Etat se propose de fusionner les deux caisses de pension genevoises, CEH et CIA. Le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de pilotage chargé d'élaborer le cadre, notamment juridique, dans lequel les instances des deux caisses devraient agir. Il a aussi demandé d'étudier notamment « l'opportunité de maintenir des plans de prestations distincts dans la nouvelle entité ». La présentation de ce cadre de travail a été à plusieurs reprises reportée.

L'assemblée générale de la CEH a voté une motion où elle prend position contre la fusion et le comité a émis de fortes réticences par rapport au projet. Les instances de la CIA ne se

sont pas prononcées contre la fusion. Son comité a écrit au Conseil d'Etat pour l'informer des valeurs que la caisse entend défendre dans ce processus :

- défendre le système mixte
- maintenir la primauté des prestations
- ne pas saisir l'occasion de la fusion pour baisser les prestations
- ne pas licencier du personnel des secrétariats des caisses au motif de la fusion
- respecter une représentation démocratique réelle du personnel.

L'assemblée des délégués de la CIA a approuvé ces valeurs à l'unanimité.

8. Fonds d'entraide

Monsieur Pierre Hubert représente toujours l'UFAC bénévolement dans ce fonds.

9. Sortie printanière

Le samedi 10 juin, l'UFAC était de sortie pour sa traditionnelle balade printanière. Claude avait prévu cette année un crochet en France voisine pour nous faire découvrir le Musée de la lunette à Morez grâce à une visite guidée. Ce musée présente l'histoire de l'industrie lunetière à Morez. C'est le premier musée de Franche-Comté à obtenir le label « Musée de France ». Il se veut le dépositaire de la mémoire vivante de l'évolution de la lunetterie depuis ses origines.

Sur le parvis du musée, l'exposition "Anamorphoses : miroirs à merveilles" nous fait découvrir des sculptures ludiques d'images déformées par l'artiste pour les rendre indéchiffrables à l'œil nu, mais lisibles à travers un instrument d'optique.

Ensuite le groupe s'est laissé tenter par les charmes de la gastronomie locale à l'"Auberge du Hérisson" à la Chaux-du-Dombief près d'Illoy. En début d'après-midi, le groupe se déplaça aux cascades du Hérisson, un site naturel classé et une belle promenade le long de des nombreuses cascades, soit trente et un sauts, dont les plus célèbres sont le saut de la Forge, le Grand saut et l' Eventail.

La dégustation d'une boisson rafraîchissante a clos cette sortie plutôt sportive, mais très agréable.

12. Divers

Le Conseil d'Etat a mandaté M. Thierry Béguin afin de mener une enquête générale sur l'Université de Genève, suite à deux rapports émanant pour l'un, daté du 3 mars 2006, de l'Inspection cantonale des finances (ICF) et pour l'autre de la fiduciaire mandatée en 2004 par l'Université. Ces rapports ont révélé l'existence de faits graves qui portent notamment sur des remboursements injustifiés de frais de représentation, repas et déplacements; des imputations de rachats de prestations de prévoyance pour des professeurs sur des fonds privés non affectés à un tel but; des irrégularités graves dans la gestion de la restitution des montants relatifs aux activités accessoires. Ils portent également sur une gestion irrégulière des indemnités versées à certains enseignants ainsi qu'aux membres du Rectorat de l'Université de Genève et l'utilisation de fonds privés pour compléter les salaires individuels des enseignants. Le rapport final qui émet 10 recommandations a été publié le 15 janvier 2007 sur le site internet de la Chancellerie.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter si patiemment et souhaite longue vie à notre association désormais nonagénaire !

2b. Rapport du trésorier :

Claude Parnigoni, trésorier, fournit le détail des comptes pour l'exercice 2006 :

L'UFAC dispose au bilan du 31 décembre, d'un total de 8.050 F qui représente la fortune de l'UFAC.

Les dépenses, qui atteignaient 3141 F l'année dernière, se sont réduites à 2985 F, mais l'organisation du congrès a généré un excédent de dépenses de 1092.65 F sur un budget de 22 600 F, mais l'exercice est resté équilibré grâce aux rentrées financières obtenues par une présence assidue aux commissions et aux articles rédactionnels.

Les cotisations représentent 6'420 F soit une augmentation de 188 F par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes laissent apparaître un bénéfice de Fr. 544,10, somme à laquelle il faut déduire 400 F pour une publicité payée deux fois (remboursement en 2007), ce qui porte le bénéfice réel à 144 F 10.

2c. Rapport des vérificateurs des comptes :

M. Raymond Borcard lit le rapport des vérificateurs. Le bilan a été vérifié. L'exactitude des comptes est confirmée : décharge au trésorier est proposée à l'assemblée.

3. Vote des rapports :

Les trois rapports sont adoptés lors d'un vote à l'unanimité.

4. Election du président, du secrétaire, du trésorier, des membres du comité et des vérificateurs des comptes :

- L'assemblée réélit le comité in corpore selon la même composition que l'année dernière.
- Personne ne s'étant proposé pour reprendre la présidence, l'assemblée réélit M. Roger Rosset à ce poste pour une année supplémentaire.
- Le comité élu se présente pour l'exercice 2007-2008 dans la composition suivante : Luc Candolfi, Patrick Flury, Lucien Gioria (vice-secrétaire), Pietro Pastanella, Peter Suter, Claude Parnigoni (trésorier), Michel Rouèche (secrétaire) et Roger Rosset (président).
- L'assemblée nomme une nouvelle équipe de vérificateurs des comptes, soit Gilbert Vouant, Charles Gay et Patrick Clerc (suppléant) pour l'exercice 2007-2008.

Toutes ces personnes sont élues par acclamations.

5. Fixation de la cotisation annuelle :

Le comité propose à l'assemblée générale de conserver le montant de la cotisation adopté en 2005.

6. Lpac et fusion CIA-CEH :

Roger Rosset distribue les deux dépliants édités par le Cartel intersyndical à ce sujet et rend attentif l'assistance sur les enjeux importants qui en découleront ces prochains mois.

7. Propositions individuelles et divers :

Aucune proposition n'ayant été formulée, le président clôt la séance à 19h. 50 et invite l'assemblée à se retrouver dans le hall d'entrée pour fêter par un apéritif les nonante ans de notre association.

Michel Rouèche



*Photo 1 : M. Patrick Clerc durant le débat passionné qui a ponctué d'une pause bienvenue le copieux rapport présidentiel !
[photo Michel Rouèche]*



Photo 2 : M. Michel Lugon de Plan-les-Ouates et M. Raymond Borcard, vérificateur des comptes, en pleine discussion durant l'apéritif. [photo Michel Rouèche]